



VALDOR

L'AGENCE IMMOBILIÈRE

NOS HONORAIRES

Maisons & appartements	Honoraires
< 120 000 euros	Forfait 6 000€
> 120 000 euros	5%

Garages /parkings	Honoraires
Forfait	10% avec un minimum de 600€

Terrains à bâtir / plateaux	Honoraires
<200 000€	Forfait 10 000€
>200 000€	5%

Conformément à la loi ALUR et à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière:

- **Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions.**
- **Le barème pratiqué par l'agent commercial ne peut jamais être dépassé : il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées**
- **Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire convenue**
- **Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC)**
- **En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien**